

la création d'un Ministère de la santé publique, des mesures pour améliorer les conditions de l'habitation dans tout le Dominion, au moyen de prêts faits dans ce but aux différents gouvernements provinciaux, et pour rendre valides par le Parlement les décrets en conseil prohibant l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes, et leur transport dans toute partie du pays où leur vente est interdite par la loi. Il vous sera soumis aussi une législation nécessaire sur certains sujets comprenant les pensions aux soldats et à leurs familles maintenant réglés par décrets en conseil.

On recommandera aussi à votre étude d'autres mesures importantes ayant pour objet de promouvoir le bien-être et la prospérité du peuple dans l'ère nouvelle de reconstruction sociale, aussi bien que matérielle, dans laquelle le monde est entré.

Après plus de quatre années de guerre, et nonobstant le dérangement subit causé par l'armistice, la stabilité industrielle, commerciale et financière du Canada s'est bien maintenue. On espère que, outre l'augmentation des affaires provenant de la reprise des entreprises publiques et particulières au Canada, interrompues par la guerre, et les améliorations et les progrès nécessaires par tout le Dominion, le Canada obtiendra une participation sérieuse dans l'expansion du commerce d'exportation, conséquence de la fin de la guerre et de la suppression des restrictions imposées au commerce durant les hostilités. Mes conseillers ont pris des mesures pour promouvoir et faciliter cette participation.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice et le budget pour le prochain vous seront distribués sans délais; et l'on vous demandera de pourvoir aux moyens de faire face aux dépenses causées par la guerre et la démobilisation; et aussi pour faciliter le commerce, l'établissement de crédits nécessaires à l'achat des produits de notre agriculture, de nos industries de toutes sortes.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Il convient que nous manifestations notre reconnaissance envers la Divine Providence pour la fin heureuse de la terrible lutte dans laquelle nos armées ont été engagées si longtemps, et pour le rétablissement de la paix dans le monde. Pendant ces hostilités prolongées, avec leurs cruelles vicissitudes et leur fortune incertaine, notre peuple ne s'est jamais permis de douter que la victoire finirait par couronner notre cause qui était celle de la vérité et de la justice. La coopération profondément loyale et sincère des Dominions et des colonies d'outre-mer avec la mère patrie doit cimenter plus fermement et pour toujours ces liens qui constituent l'Empire en une union indissoluble. L'esprit né de sacrifices communs, de souffrances partagées, d'efforts héroïques unira, d'une façon permanente, on l'espère avec confiance, les alliés par les liens de souvenirs et de traditions durables, et facilitera grandement la formation d'une Ligue des nations qui assurera pour toujours la paix du monde.

L'hon. sir THOMAS WHITE propose que le discours de Son Excellence le Gouverneur général au Parlement soit mis en délibération mardi prochain, et que cet objet ait priorité sur toute autre affaire,

[M. l'Orateur.]

sauf la présentation des bills, jusqu'à la fin du débat.

Adopté.

COMITES PERMANENTS.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Si mon honorable ami de Châteauguay-Huntingdon (M. Robb) veut me faire connaître les noms des membres de la gauche qu'il désire voir faire partie du comité chargé de dresser la liste des membres des comités permanents, conformément au règlement, je ferai la motion requise à cet égard, mardi prochain.

M. ROBB: Certainement.

1re LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 1), déposé par l'honorable M. White, relatif à la prestation de serment.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Par M. l'ORATEUR: Le rapport des bibliothécaires du Parlement.

FELICITATIONS DE LA REPUBLIQUE DE COSTA-RICA POUR LA VICTOIRE DES ARMEES ALLIEES.

M. l'Orateur présente une communication transmettant au greffier de la Chambre des communes une résolution adoptée par le Congrès constitutionnel de la république de Costa-Rica. Cette résolution exprime la joie qu'ont causée au peuple de Costa-Rica la fin de la guerre et le triomphe des armées alliées.

DECES DU TRES HONORABLE SIR WILFRID LAURIER, G.C.M.G.—PROJET D'OBSEQUES NATIONALES.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire): Monsieur l'Orateur, une grande tristesse plane sur cette assemblée et notre peine à tous est profonde. Le très honorable sir Wilfrid Laurier, doyen des députés de cette Chambre est décédé; toute la nation le pleure. J'ai l'intention de demander tout à l'heure la suspension de la séance jusqu'à mardi prochain par respect et en l'honneur de sa mémoire. A cette séance ultérieure, j'aurai, ainsi que tous les députés qui le désireront, l'occasion de commenter plus longuement qu'il ne sied à l'heure actuelle, ce triste événement et rappeler la longue et illustre carrière qu'a parcourue dans la vie publique du Canada l'homme d'Etat qui vient de disparaître. D'ici là, le Gouvernement, tenant à témoigner, comme il convient, de son respect, a fait, avec